Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Affiché le

- 5 OCT. 2019

ID: 056-215601626-20190930-DB2019093010-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique Lundi 30 septembre 2019

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Bernard CLERGEON, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC.

Absents: Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE, Dominique DAUGES,

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

Présents: 24 Pouvoirs: 06 Absents: 03

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Affiché le

- 5 OCT. 2019

ID: 056-215601626-20190930-DB2019093010-DE

n°10

DIRECTION DES RESSOURCES

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur: Katherine GIANNI

La ville de Ploemeur consacre chaque année un budget de 15.000 € destiné à la restauration des documents d'archives abîmés.

Chargé de mettre en œuvre ce programme de restauration, le service « archives municipales » propose, pour l'année 2020, de poursuivre la restauration des registres paroissiaux et d'intervenir sur des documents ayant une forte valeur historique afin d'être communiqués au public en salle de lecture.

Le choix s'est porté sur les lots suivants :

- Lot n°1: 7 registres de délibérations du Conseil municipal (1873-1922);
- Lot n°2: 11 cahiers de recensement de la population (1881-1946);
- Lot n°3 : 8 registres de sépultures (1758-1774).

Le devis de l'atelier Pergamena a été retenu et soumis à l'avis technique des Archives Départementales du Morbihan.

Les travaux de restauration sont estimés à 11 142,91 € TTC (soit 9285,76 € HT) et peuvent être réalisés au titre du programme 2020.

Cette opération peut être soutenue par la Direction Régionale Des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40 % du montant hors taxe du devis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 23 septembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- CONFIE la restauration des registres désignés ci-dessus à l'atelier désigné ci-dessus
- AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de la Direction Régionale Des Affaires Culturelles (DRAC) pour la restauration des documents
- DIT que les crédits de ce programme sont inscrits au budget primitif

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé. Pour extrait certifié conforme. Ronan LOAS,

